



Z	56,1	fin du passage	T rue	←	descends la grande rue vers la gauche en restant sur le trottoir de gauche	50
		escalier balisé à gauche		↑	quitte la rue et descends l'escalier à gauche	100
		en bas de l'escalier		↑	pars à droite, ne prends pas la passerelle mais longe la rivière sur une belle allée-piétons	100
					abri possible à droite	160
A	56,4	l'allée monte à la rue (barrière)		↑	traverse la rue et prends le chemin en face (sauf engins agricoles)	730
		fin de rue du Moulin Chollet	T	←	tourne sur la route à gauche. On passe un pont	150
				←	prends la rue vers la gauche	210
				↑	monte la rue vers la droite	100
B	57,6	STOP D 938ter		↑	DANGER traverse avec prudence et prends en face vers La Girouardière	470
		La Girouardière	T	↑	tourne à droite dans le chemin du Gîte	720
		T petite route		↑	tourne à droite sur une ancienne voie ferrée	160
		aussitôt		←	prends le 1er chemin à gauche	520
C	59,5	La Maison Neuve	T	↑	à droite sur la route pour traverser le village	280
		petite route		←	prends la petite route à gauche	640
		Garmont	T	↑	tourne à droite pour entrer dans le village	40
6	60,5	maison du boulanger			CONTRÔLE n° 6/sam 18:34/dim 04:39 / dépose tacarte dans la	
		petite route		←	monte la route à gauche	510
D	61,0	STOP route		↑	tourne franchement à droite sur la route départementale. Sois prudent	120
		ATTENTION sentier à gauche		←	surveille le bord gauche de la route pour trouver le départ d'un sentier pédestre qui descend le talus de la route	470
		chicane		↑	continue en face	140
		chicane T route		↑	monte la petite route vers la gauche	470
E	62,2	T route		←	tourne à gauche vers La Vallée . Ne pas viser la ferme mais continuer sur la route qui descend	170
		chemin		↑	quitte la route et descends le chemin herbeux en face	160
		rivière Le Loing		↑	traverse la rivière sur la passerelle (prudence) et monte le chemin herbeux en face	200
		T chemin		↑	prends le chemin vers la droite	80
F	62,8	+ D 949b		↑	traverse prudemment la route puis la piste cyclable et monte en face sur la petite route	220